

21 membres sur 30 sont présents. Le Quorum est atteint Monsieur DOUAY, Principal du collège et Président du CA ouvre la séance à 17h25.

Monsieur DOUAY se présente aux membres du CA et propose un tour de table.

Madame BARBIER est nommée secrétaire de Séance.

I. Installation du CA et des instances de l'établissement.

A. Rôle des instances.

Monsieur DOUAY présente le rôle des différentes instances à installer.

1. La commission permanente.

La commission permanente a la charge d'instruire les questions soumises à l'examen du CA. Elle est saisie obligatoirement des questions qui relèvent des domaines définis à l'article R421-2, en l'occurrence:

- L'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves;
- L'emploi des dotations en heures d'enseignement
- L'organisation du temps scolaire

2. Le conseil de discipline.

Le conseil de discipline de l'établissement est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes. Le conseil de discipline délibère à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés.

3. La commission éducative.

La commission examine la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires ou qui a un comportement inadapté.

La commission ne sanctionne pas le comportement de l'élève. Elle recherche une solution éducative adaptée et personnalisée à la situation, comme par exemple la mise en place d'une mesure de responsabilisation. Elle cherche ainsi à amener l'élève à s'interroger sur sa conduite et sur les conséquences de ses actes.

4. LE CESC

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est une instance de réflexion qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

5. CHSCT

Elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Arrivée de Madame CARON DECROIX et Monsieur BEAUVARLET à 17h35.

B. Installation des instances.

Le tableau en ANNEXE est adopté à l'unanimité.

M. DOUAY déclare le nouveau CA et les instances installés.

II. Adoption de l'ordre du jour.

Monsieur DOUAY présente le projet d'ordre du jour et demande aux membres du CA de se positionner pour adoption.

23 votes pour. L'ordre du jour est adopté.

III. Adoption du CR du précédent CA.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'adoption du CR du précédent CA qui a eu lieu le 24 septembre 2020. Il précise qu'il a été rédigé par la direction.

23 votes pour. Le compte-rendu du précédent CA est adopté.

IV. Adoption du budget prévisionnel 2021.

Avant de donner la parole à Monsieur ANDOU, adjoint gestionnaire, Monsieur DOUAY précise aux administrateurs quelques grands principes :

- le principe d'**annualité** : l'année budgétaire et l'exercice comptable commencent le 1^{er} janvier et s'achèvent le 31 décembre ;
- le principe d'**unité** : le budget englobe la totalité des charges et des produits de l'établissement ;
- le principe de **spécialité** : les crédits ouverts au budget d'un exercice à chaque service ne peuvent être affectés à d'autres services (3 services globaux : service Activité Pédagogique – Administration et Logistique – Vie de l'élève – et 2 services spéciaux : Service Restauration Hébergement – Service Bourse Nationale) ;
- le principe d'**équilibre** : tout budget doit être présenté en équilibre. Lorsque la dotation globale de fonctionnement ne permet pas de l'atteindre, le recours au fonds de roulement de l'établissement est nécessaire ;
- le principe de la **sincérité** : les recettes et les dépenses de l'établissement doivent être évaluées de façon sincère, c'est à dire qu'elles doivent avoir fait l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictives.

Il précise également que les administrateurs se prononceront sur le volume global du service, la gestion des domaines et des activités relevant de la compétence de l'ordonnateur (DO).

Monsieur DOUAY précise finalement qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et des Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) pourront être opérées au cours de l'année civile à venir.

Arrivée de Madame CHARON à 17h50.

Monsieur ANDOU prend la parole pour présenter le budget (cf PJ)

Il informe que :

- 32 660 € sont alloués au service AP.

Il précise que la subvention du conseil départemental est inférieure à l'année passée et informe que l'ordonnateur souhaite faire un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 6 764 € pour ne pas diminuer les dépenses et financer l'achat de manuels scolaires numériques et d'éventuelles sorties pédagogiques.

- 7 500 € sont alloués au service VE.
- 46 000 € sont alloués au service ALO. Un prélèvement sur fonds de réserve (316 €) est proposé par l'ordonnateur pour compenser la diminution du reversement sur le SRH dans le service ALO.
- 11 7297 € sont alloués au SRH.
- 41 000 € sont alloués au SBN.
- 5 000 € sont alloués à l'achat de casiers (don à venir du FSE)

Monsieur DOUAY précise que les fonds de roulement après prélèvement s'élève à 54 065€ - ce qui équivaut à 68 jours de fonctionnement.

Il précise que la norme rectorale est de 30 jours pour assurer le respect du délai de paiement et que le conseil départemental suggère un fond de roulement équivalent à 60 jours de fonctionnement.

24 votes POUR. Le budget prévisionnel 2021 est adopté.

V. Contrats et convention.

PAC 80 :

Monsieur DOUAY rappelle que le collège est inscrit au dispositif PAC 80.

9 dossiers de niveau 1 (les Rendez-vous culturels) ont été remontés pour instructions auprès du conseil départemental.

7 dossiers ont été validés. 2 ont eu un avis défavorable. Un de ces deux projets doit être affiné.

Monsieur DOUAY informe que la subvention obtenue par le collège pour les projets de niveau 1 est de 6 405 € pour 366 élèves ($15 \times 366 + 2.5 \times 366$ pour le déplacement) sachant que le collège:

- Paie 10% de cette somme
- Paie la différence si les projets retenus dépassent les 6 405 € ce qui est notre cas. Les dossiers ne sont donc pas à prioriser

Monsieur DOUAY souhaite recueillir l'accord des membres du CA pour la signature de la convention PAC80.

24 votes POUR.

VI. Délégation du CA au chef d'établissement.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de lui donner une délégation pour la signature de convention, de marchés et de contrats dans la limite des crédits ouverts d'une part et des dispositions fixées à l'article 27 du Code des marchés publics. Il précise que les contrats, conventions et marchés signés sans l'accord du CA ne peuvent excéder la durée d'un an.

Il explique qu'en l'absence de cette délégation, le conseil d'administration doit siéger en permanence pour accepter toute convention ce qui empêchera parfois la possibilité de travailler avec certains partenaires tant que le CA n'a pas siégé.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner.

24 votes POUR

Monsieur DOUAY obtient une délégation du conseil pour la signature de contrats et conventions dans la limite fixée à l'article 28 du CMP.

Monsieur DOUAY précise que ce vote devra avoir lieu lors de l'installation du prochain CA ou dès septembre s'il n'est plus en poste l'an prochain.

VII. Objets confectionnés.

Monsieur DOUAY propose qu'un coefficient correcteur pour la vente des objets confectionnés soit appliqué selon la règle suivante :

Le prix de vente sera 20 % supérieur au prix d'achat des matières premières nécessaires (frais généraux, gaz, produits de nettoyage, usage matériel, frais divers).

24 votes POUR.

VIII. Don du FSE.

Le FSE a fait un don de 5 000 euros à l'établissement. Monsieur DOUAY demande l'accord des membres du CA pour accepter ce don afin qu'il puisse être encaissé.

24 votes POUR

Le don de 5 000 euros du FSE est accepté par les membres du CA

IX. DBM.

Pas de DBM mais une DO pour information.

Monsieur DOUAY informe les membres du CA qu'il a basculé 554 euros du fonds social collégiens vers le fonds social cantine.

X. Adoption du PPMS.

Monsieur DOUAY informe que la CHSCT s'est réunie le jeudi 19 novembre 2020 pour effectuer un bilan des exercices « Evacuation incendie » et « PPMS attentat-intrusion ». Il précise que le PPMS « risques majeurs » a recueilli un avis favorable de la CHSCT.

Monsieur DOUAY précise que des modifications ont été faites au niveau des salles de confinement. Deux zones de mise à l'abri ont été ajoutées.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner pour adopter le PPMS « risques majeurs ».

24 votes POUR.

Le PPMS « risques majeurs » est adopté.

XI. Information diverses

1. Réunions parents-profs.

La date sera communiquée ultérieurement.

Les PP prendront RDV avec les parents des élèves les plus en difficultés après les conseils de classe.

Les résultats des évaluations à l'entrée de 6^{ème} seront envoyés avec les bulletins.

2. Stage 3^{ème} / Parcours Avenir

- La réunion « Orientation après la 3^{ème} » menée par Mme RAVASIO en présence des PP et du principal est reportée au jeudi 7 janvier 17h30. Si les conditions sanitaires ne le permettent pas, Mme RAVASIO diffusera une capsule audio.
- Les stages sont maintenus pour les élèves ayant trouvé un stage si l'entreprise a mis en place un protocole sanitaire. (Cela concerne environ la moitié des élèves de 3^{ème})

Les autres élèves viendront en cours. Les cours en groupes peuvent être rassemblés. Les enseignants n'avanceront pas dans leur programme pendant cette semaine. Ils privilégieront les activités qui peuvent se faire avec un nombre limité d'élève, la remédiation ou le renforcement de compétences.

Pas de visite en entreprise pour les élèves de 3^{ème} type. Le suivi se fera par téléphone.

Un travail sur l'orientation sera demandé aux élèves qui ne partent pas en stage. (Recherche sur le site de l'ONISEP – rapport à rendre sous forme d'un power-point)

- Une action visant à présenter les filières professionnelles accessibles aux élèves des classes de 3èmes des 2 collèges publics d'ALBERT est prévue le jeudi 11 mars 2020

Le Principe est le suivant :

- Regrouper des élèves potentiellement intéressés par la voie professionnelle dans le but de créer un temps fort. Optimisation également pour les lycées concernés en termes de nombre d'élèves rencontrés en un même lieu et lors de la même demi-journée.
- L'élève choisit 2 lycées en fonction de leurs offres et assiste à 3 présentations.
- Action ouverte aux professeurs disponibles et aux parents ou représentants de parents d'élèves qui le souhaitent
- L'offre doit être arrêtée mi-décembre en lien avec les lycées pro partenaires
- l'organisation doit être finalisée début Janvier 2021 (répartition des élèves par intervenant – autorisation de sortie..)

Ce « forum » aura lieu au collège Pierre et Marie Curie.

- Monsieur DOUAY informe les membres du CA qu'il s'organise actuellement avec l'IEN de circonscription et Mme DHERET-RIBERO, élue municipale en charge de l'éducation pour se rendre dans toutes les écoles de secteur et faciliter le travail en réseau.

XII. Questions diverses

Question de Madame COELHO (personnel) :

Madame COELHO rappelle que l'acoustique du hall et l'absence de préau sont vecteurs de tension et d'insécurité dans l'établissement par temps de pluie. Elle demande si des travaux sont prévus pour améliorer l'acoustique du hall ou la construction d'un préau.

Monsieur DOUAY répond qu'il est tout à fait conscient de ce problème et qu'il partage les observations faites par les personnels. Il précise qu'un courrier a été rédigé à l'attention de Monsieur DUMONT, Directeur des travaux départementaux pour que des travaux soient effectués. Il ajoute que les conseillers départementaux ont également été informés.

Monsieur DOUAY informe les membres du CA que les toilettes des personnels devraient être rénovées avant la fin de l'année civile et qu'il travaille avec le conseil départementale pour changer la sonnerie du collège.

Il ajoute que ces points ont été abordés lors du dialogue de gestion qui a eu lieu le 19 octobre 2020.

Question d'Alexis CORDIER (personnel)

Lors du dernier conseil, l'insécurité au niveau du gymnase a fait l'objet de nombreuses remontées. Qu'en est-il du projet de clôture autour du gymnase PMC?

Monsieur DOUAY informe s'être rapproché de la gendarmerie et de la mairie à ce sujet.

Madame CARON-DECROIX indique que des rondes sont régulièrement effectuées autour du gymnase. Elle ajoute que 2 caméras de surveillance sont installées.

Monsieur DOUAY indique avoir transmis les courriers rédigés par la FCPE et les professeurs d'EPS. Il ajoute que le proviseur du lycée LAMARCK et le principal du collège PMC ont fait de même.

Monsieur DOUAY informe que le projet de clôture a été confirmé par Monsieur Éric DHEILLY, 1er adjoint délégué au cadre de vie.

Monsieur DAUCHET et Madame CARON-DECROIX confirment cette information.

Aucune date n'est indiquée concernant le début des travaux.

Madame CARON-DECROIX rappelle au collège l'opportunité de travailler avec l'association Yves Lefèvre à ce sujet.

Question de Madame BOQUET (parent d'élèves)

Le mercredi 18/11 à 7h35, la grille du collège était grande ouverte et personne n'était présent. Est-ce raisonnable?

Monsieur DOUAY répond que la situation du mercredi matin va être réétudiée dès mercredi prochain. Madame Vasseur va retravailler l'EDT des assistants d'éducation et des services civiques.

Question de Madame DURANNEL (parent d'élèves) :**Pourquoi le protocole une salle = une classe n'est pas appliqué dans le collège ?**

Monsieur DOUAY répond que le protocole national est respecté. Ce protocole permet d'accueillir l'ensemble des élèves sur l'intégralité du temps scolaires à la condition de respecter des règles de sécurité plus strictes décrites ci-dessous:

- Le port du masque reste plus que jamais obligatoire pour tous les élèves. Il doit être porté convenablement et en tout temps.
- La ventilation des locaux est renforcée, au minimum toutes les deux heures.
- Les règles en matière de brassage sont renforcées :
La cour de récréation est désormais séparée par niveaux.
Le sens de circulation au sein du collège a été retravaillé.
- Des mesures plus strictes dans l'organisation de la restauration scolaire sont mises en place : Les élèves déjeunent par groupe de quatre.

En ce qui concerne le brassage des élèves, Monsieur DOUAY répond que les établissements sont tenus d'organiser le déroulement de la journée pour limiter les croisements des élèves. Il rassure sur le fait que l'établissement a bien respecté cette injonction. Il précise que le système une salle-une classe n'est qu'une préconisation (hors cours en salle spécifique) qui n'a pas été retenue par l'établissement pour plusieurs raisons :

- Les EDT des élèves inclus de nombreux cours en salle spécifique qui induit nécessairement des déplacements d'élèves (cours en atelier, en salle spécialisée) d'autant plus que des cours se font avec des groupes de différentes classes.
- Le risque sanitaire est conjugué au risque attentat qui est à prioriser. Si les professeurs devaient tous changer de salle, nous n'aurions pas assez de clés à fournir.
- Ce système ne ferait qu'ajouter de la confusion dans cette situation complexe compte-tenu de l'infrastructure du collège.

Question de Madame MERLEY (parent d'élève) :**Pourquoi ne pas effectuer les conseils de classe en visio compte-tenu du contexte sanitaire ?**

Monsieur DOUAY répond que cette décision est de la compétence du chef d'établissement et qu'il souhaite maintenir le présentiel – dans le respect du protocole sanitaire - pour favoriser les échanges et ne pas être confronté aux problèmes de connexion que chacun a pu connaître.

Question de Madame MERLEY (parent d'élèves) :

Combien y a-t-il de casiers ?

Madame Vasseur répond qu'il y a 134 casiers à ce jour et qu'un achat de 150 casiers a été effectué par le FSE qui fera par la suite un don matériel à l'établissement.

Question de Mme BOQUET (parents d'élèves) :

L'orientation en lycée professionnel est-elle réservée aux élèves en difficultés ?

Monsieur DOUAY répond que « non » mais que des places sont réservées aux élèves de SEGPA dans certains CAP.

Il précise qu'une large information est prévue auprès des élèves de 3^{ème} et des familles pour les accompagner au mieux dans leur choix d'orientation. Une réunion avec les PP de 3^{ème} est d'ailleurs prévue dès demain à ce sujet.

Question de Mme MERLEY (parents d'élèves)

Les problèmes de circulation devant le collège sont encore très présents, notamment le mercredi midi. Est-il possible de déposer des plots pour que les véhiculent ne se garent pas devant les endroits interdits

Monsieur DOUAY rappelle qu'il travaille avec les services de gendarmerie à ce sujet. Il ajoute que cela est de la responsabilité de chacun et qu'il ne peut positionner un personnel ni même déposer des plots sur l'espace public pour améliorer la gestion des flux devant le collège.

Il propose cependant de déposer un message sur l'ENT pour en appeler à la responsabilité de chacun et de reprendre contact avec le gendarme référent de l'établissement.

Monsieur BRUNEL, représentant du SISCO demande à Monsieur DOUAY s'il peut se présenter.

Monsieur BRUNEL tient à apporter quelques précisions sur le rôle du SISCO d'Albert.

Tout d'abord ce service gère le transport scolaire, il nous communique le mail afin d'obtenir des réponses à nos interrogations sur la gestion des transports.

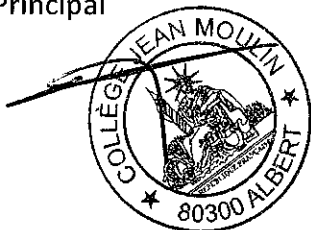
Ensuite le SISCO participe au frais d'entretien des gymnases.

Et dernier point très important pour le collège c'est le SISCO d'Albert qui finance entièrement les commandes de fournitures scolaires pour les élèves.

Madame CARON-DECROIX prend la parole et nous informe des dates importantes que sont les journées contre les maltraitances faites aux enfants et nous communique le 3919 « Enfants en Danger » et la journée pour les violences faites aux femmes. Il faut savoir que lors du premier confinement les cas de violences faites aux femmes ont augmenté et que depuis le début de ce deuxième confinement des signalements continuent.

Monsieur DOUAY remercie tout le monde et lève la séance à 19h20

Cyril DOUAY
Principal



Stéphanie BARBIER
Secrétaire de Direction